

CONSEIL MUNICIPAL DE VERDELAIS
SEANCE ORDINAIRE DU 6/10/2015

Présents : Mesdames RIBAUVILLE Corinne, COMBE Caroline, BLANCO Laurence, ESTEYRIES Chantal, LAPEYRE Sandrine, SOUBAIGNE Sylvie, Messieurs BIAUT Joël, BARBE Dominique, CHARRITTE Serge, CHARRON Olivier, DESAGES Didier, LANTOINE Fabrice.

Absents excusés : M.MONTEIRO Francis a donné procuration à Mme RIBAUVILLE
M.OLIVIER Nicolas

Secrétaire de séance : Olivier Charron

Approbation du compte rendu du 08/09/2015 :

Concernant le paragraphe sur la « *rentrée des classes : critiques des TAP et remise en cause des prestations du CVLV* », M.Lantoine souhaiterait qu'il soit écrit : « *TAP:la qualité des prestations du CVLV est discutée.* »

Création de poste pour Mme Mesnage suite à la réussite de son examen :

Madame le Maire propose que Mme Mesnage (actuellement adjoint administratif 2ème classe) devienne adjoint administratif 1ère classe , pour cela ce poste doit être créé.
Le conseil approuve à l'unanimité.

Mission architecte voirie Bertric :

Monsieur Blasquez soumet un devis d'honoraires pour la réalisation de la consultation d'entreprises et le suivi de chantier pour la requalification du quartier Bertric (part communale).
Ce devis se base sur le montant des travaux 81000 à 8,50%. Étant donné que les esquisses ont été réalisées pour Logévie , le montant des honoraires pour la commune est ramené à 4,5% soit 3600 euros HT et 4305,60 euros TTC.
Le conseil approuve à l'unanimité.

Salle culturelle :

Suite à l'approbation du devis de Monsieur Cabanat et compte tenu qu'il a également fait les travaux électriques de cet équipement, celui ci s'est engagé à installer les sèche- mains gracieusement.
Afin d'équiper à minima cette salle, un devis sera demandé pour un frigidaire et un four. Ces dépenses pourront le cas échéant être prévues au budget 2016.
Pour l'inauguration, 2 offres de prestations musicales sont à l'étude, finalement le conseil décide de ne donner suite à aucune d'entre elles.
Au sujet de la table abîmée, Madame Caubit a constaté l'impact et doit voir ce qu'elle peut faire.
Le budget 2016 permettra peut être d'acquérir un équipement de lavage industriel pour le sol, en attendant il est décidé d'équiper la salle du nécessaire: seau, balai, raclette
Madame Devynck, conservatrice du musée d'Albi (propriétaire de la marque Toulouse Lautrec) a considéré la demande de nommer la salle culturelle « espace Toulouse Lautrec » recevable et a inscrit ce point à l'ordre du jour du conseil d'administration du musée d'Albi, seul à pouvoir donner

cet accord.

Accessibilité :

Suite au rapport du bureau d'étude AGORACITE, et au sujet des non conformités de la salle culturelle, le bureau de contrôle du chantier ALPES CONTROLES a été sollicité pour avis.

Madame Blanco s'interroge sur les divergences de point de vue de ces 2 professionnels et demande, de fait, si toutes les non conformités sont justifiées.

Selon Monsieur Barbé, la commission de sécurité a validé l'ouverture de la salle sans réserve, il n'y a par conséquent rien à faire de plus.

Malgré cela, certains points comme les logos sur les portes vitrées et les nez de marche réfléchissantes font l'unanimité et le conseil décide de poursuivre ces actions selon le calendrier de l'adap.

Ce calendrier prévoit un prévisionnel de dépenses comme suit :

2015 3000 euros

2016 9150 euros

2017 7000 euros

2018 4000 euros

Une discussion s'engage ensuite sur l'implantation de la place PMR. Il est décidé de solliciter Monsieur Tixier de la DDTM afin d'avoir un avis complémentaire et notamment sur l'hypothèse de définir une zone de rencontre afin de faciliter cette création.

Fusion CDC:

Le conseil communautaire s'est exprimé clairement sur sa volonté dans le cadre de la fusion à venir. 10 communes ont voté pour le sud gironde, 1 pour Sauveterre, et 1 n'a pas souhaité prendre part au vote considérant que nombres de points méritaient éclaircissements.

La commune de Saint Pierre d'Aurillac a posé quelques questions qui restent sans réponses sur le devenir des équipements sportifs, sur les associations, la voie verte, la zone d'activité de Saint Martin de Sescas, le Siphem. Mme Ribauville a également souligné la question de la fiscalité et de son éventuel lissage.

DPU:

La SCI Audrey met en vente aux enchères plusieurs immeubles dans le centre bourg ainsi qu'un terrain.

Il est décidé de faire appel au Siphem pour étudier cette opportunité. Monsieur Charron est mandaté pour engager ces démarches.

DPU:

La SCCV La Nauze vend 4 maisons d'habitation pour 159000,119000,145000 et 159000 euros.

Le conseil ne fait pas valoir son droit de préemption.

Commission extra municipale pour le calvaire:

Il est décidé de remettre en place la commission calvaire afin de pouvoir étudier les travaux à venir ainsi que l'entretien.

Mesdames Ribauville, Combe et Messieurs Barbé et Charron sont les membres du conseil qui en feront partie.

Commission Chalets d'urgence de la CDC:

Madame Soubaigné a assisté à cette réunion. Cette commission a été créée en janvier 2015 afin de gérer les populations bénéficiaires de ces chalets.

Ils sont désormais baptisés: l'Oustalot et la Providence.

Une participation symbolique est demandée aux bénéficiaires : 50 euros pour 15 jours.

7 locations ont été faites dont 5 pour violences conjugales.

Ce service est uniquement proposé aux habitants de notre CDC et ils ne peuvent y rester que 3 mois.

Le dossier de relogement d'urgence est à compléter par les mairies.

Un règlement intérieur définit les règles d'utilisation, Monsieur Balans adjoint à Saint Maixant est le référent.

Mission locale: Réunion du 29/09

Madame Soubaigné a participé à la révision des statuts lors de cette réunion.

Projet de territoire de la CDC:

Monsieur Desages a assisté à 2 nouvelles réunions dans le cadre de la construction de ce projet de territoire.

L'aboutissement est proche.

Circuits d'interprétation touristique :

Il y a maintenant urgence à avancer sur l'identification des sites et la rédaction des textes. Une réunion sera programmée prochainement avec Monsieur Foquet pour en discuter.

SISS:

Monsieur Desages a assisté au conseil syndical. Les difficultés financières sont toujours préoccupantes.

Festi Verdélais:

Lors de l'assemblée générale consécutive à la fête locale, le bureau a démissionné collectivement.

Un nouveau bureau s'est immédiatement reconstitué. Il se compose comme suit :

Président	M.Biaut Joël
Vice Président	M.Desages Didier
Trésorière	Mme Olivier Marie France
Trésorière Adjointe	Mme Poutays
Secrétaire	Mme Lapeyre Sandrine
Secrétaire adjointe	Mme Soubaigné Sylvie

Un calendrier de manifestations est établi :

6/12/2015	Marché de Noël
17/02/2016	Soirée disco
02/07/2016	Soirée guinguette

Le conseil félicite les élus qui se sont engagés et souhaite longue vie à cette nouvelle équipe.

MDSI:

Madame Esteyries a assisté à cette réunion.

Le Fond de Solidarité Logement est désormais instruit en ligne. Cela crée des difficultés pour les personnes n'ayant pas d'accès internet.

La loi Brottes interdit les coupures d'eau, elle est maintenant en vigueur.

Il est demandé aux municipalités de signaler les logements vides.

Des abus de faiblesse ont été constatés, il s'agissait de locations de garages.

Exposition 14-18 :

Suite aux recherches et collectes d'informations faites par Madame Combe et Monsieur Charritte , 6 panneaux au format A0 ont été mis en page avec textes et photos.

Madame Combe demande qu'une somme soit allouée pour l'impression de ce travail sur un support rigide.

Le conseil accorde 300 euros pour cette réalisation.

Moulin de Cussol:

Suite à l'acquisition du terrain de Monsieur Pelissier, une convention de mise à disposition vient d'être signée avec l'association du Moulin de Cussol afin qu'elle puisse jouir de cet espace.

Cadeaux aux enfants pour Noël:

Le conseil municipal décide de maintenir la remise de cadeaux individuels aux enfants et offrira un livre à chacun d'entre eux.

PAV stade:

Monsieur Charritte signale que les containers installés au stade sont positionnés longitudinalement, ce qui empêche d'accéder à l'arrière de ceux ci. Leur capacité en est donc réduite.

L'ordre du jour étant épuisé , la séance est levée à 23h59